

Compte-rendu du CSAL **du 07/10/2025**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du CSAL du 17/06/2025: pour avis
2. Bilan de la campagne 2024 des entretiens professionnels et du Télétravail: pour information
3. Déclinaison locale des lignes directrices sur les trois missions de programmation, de contrôle et d'expertise issue des PCE : *pour information*
4. Point immobilier Guichard : pour information
5. Actualités et Questions diverses.

1) Approbation des procès-verbaux des CSAL du 17 juin 2025 : pour avis

Vote POUR de l'alliance **CFDT-CFTC**, ainsi que l'ensemble des syndicats.

2) Bilan de la campagne 2024 des entretiens professionnels : pour information

Issues de l'application ESTEVE, les indications ci-dessous, en forte baisse, indiquent qu'il y a eu moitié moins de recours en gestion 2024 qu'en gestion 2023 :

Devant l'autorité hiérarchique : cadre A : 2 (zéro en 2023)
: cadre B : 1 (4 en 2023)

Admission partielle : cadre A : 1 (zéro en 2023)
: cadre B : 1 (1 en 2023)

Rejet total : cadre A : 1 (zéro en 2023)
: cadre B : 0 (2 en 2023)

En CAPN, 2 rejets : cadre A : 1
: cadre B : 1

*L'alliance **CFDT-CFTC** ne cesse de rappeler que cet entretien évaluation-notation doit rester un moment privilégié d'échanges et de dialogue.*

Le recours est un droit, dont doit se saisir chaque agent, s'il estime que les appréciations du tableau synoptique ou bien les commentaires rédigés, ne reflètent pas le travail qu'il a fourni.

Nous sommes à votre service pour vous conseiller de la meilleure manière pour rédiger ce recours de notation, même si ce système paraît complexe, avec des procédures longues.

3) Bilan annuel du télétravail au titre de 2024

Au 31/12/2024, 58479 agents de la DGFIP bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail.

En juin 2025, ils étaient 58815 agents. Le taux mensuel de télétravail avoisine les 63 %.

Au mois d'août 2024, la baisse est significative du fait du cycle de mutation (51,1% en national).

A la DDFIP 63 , 50,18 %, soit 424 télétravailleurs en janvier 2024, puis 45,09%, soit 381 télétravailleurs en septembre 2024, puis une hausse en décembre 2025 avec 48,05 %, soit 406 télétravailleurs.

Pour la Direction locale, cette dernière situation s'explique pour les agents affectés dans un service de gestion identique à celui dont ils proviennent, et qui justifie qu'ils possèdent suffisamment d'autonomie dans leur métier.

Aucun refus de demande de télétravail enregistré dans SIRHIUS.

L'alliance CFDT-CFTC pense que les demandes ne sont pas toutes déposées dans SIRHIUS, car le refus est souvent oral, et que l'agent ne se sent plus légitime de déposer une demande dans l'appli, connaissant déjà la réponse de son manager.

L'alliance CFDT-CFTC rappelle que la procédure se réalise en 3 étapes:

- 1) Soit un entretien oral préalable - 2) la saisie de la demande de télétravail par l'agent*
- 3) la réponse argumentée en cas de refus.*

26 agents étaient en télétravail pour raisons médicales, sur préconisation du médecin de travail,

4) Déclinaison locale des lignes directrices sur les trois missions de programmation, de contrôle et d'expertise issue des PCE

Les pôles de contrôles et expertises (PCE), créés en 2006, ont pour rôle de réaliser des opérations de programmation, de contrôle fiscal externe (vérification ciblée) et d'expertise de dossiers complexes.

La chaîne du contrôle fiscal des professionnels ayant profondément évolué- *data-timing et facturation électronique / outils juridiques / création des Pôles PNCD*- cela justifie le repositionnement des 3 missions des PCE, en intégrant les lignes directrices :

- * La programmation (data-timing) sera effectuée par la DIRCOFI
- * Le contrôle sera géré par le service des Brigade de vérification
- * L'expertise sera dévolue aux SIE (transferts d'emplois),

Les services de la BDV, BCR et SIE seront donc impactés. L'année 2026 sera sans conteste une année phare pour les SIE (centres de contact et facturation électronique).

*Pour L'alliance **CFDT**-CFTC, la fin du PCE par démembrement de ses missions y est actée au nom d'une efficacité que la DGFIP n'a jamais été en capacité de lui conférer : « La DGFIP de demain » est présentée sous le seul angle du contrôle de gestion et de l'efficience....Le contrôle fiscal y gagnera -t-il ? L'intérêt du travail des agents dans tout cela ? Et leurs contraintes liées à la réimplantation de leurs postes ?*

*L'alliance **CFDT**-CFTC restera attentive et vigilante, et présente pour accompagner les agents du SIE de RIOM.*

5) Projet Immobilier Bâtiment Guichard : Pour information.

Pour rappel, les objectifs du projet étaient :

- Regroupement des services DDFIP 63 et DISI/ESI vers le site « Guichard »
- Libération du bien domanial « Parlette »
- Amélioration de la performance énergétique du bâtiment : – 78 % d'économie à l'échelle du projet.
- Aménagements en nouveaux espaces de travail (accueil de services d'autres ministères),

Or, d'après le RPIE -pôle immobilier de l'Etat, il y a une densificaion trop faible de nos implantations dans le Puy de Dôme: Le ratio par agent est de 32 m, alors qu'il devrait être uniquement de 16 m² !

Ce projet ne pouvait donc pas prétendre à une labellisation par la Commission Nationale Immobilière Publique (CNIP) et encore moins aux financements associés. (A noter le coût non négligeable des études et des diagnostics réalisés pour ce projet.. .qui n'aboutira pas).

Qu'en est il des sites Implantés à la Parlette ? : Il est envisagé que le CSRH déménage à Berthelot et le SLR à Riom, mais aucune date n'est retenue actuellement (Au plus tôt en 2027 car il y aura des travaux de réamenagements à réaliser...)

Par ailleurs, le site de Berthelot deviendra le site principal du département, avec l'accueil en avril 2026 de la Trésorerie Hospitalière, et ensuite du SGC Clermont Métropole et Amendes (pas de date encore définie).

Avec la libération de places de parking occupées par les personnels du CCI, l'offre de stationnement serait augmentée pour les agents de Berthelot.

*L'alliance **CFDT**-CFTC restera attentive à l'évolution de ces dossiers relatifs au conditions de travail.*

4) Actualités et questions diverses.

Recrutement d'agent scontactuels :

* En juin 2025, la DDFIP 63 a été autorisée par le bureau Recrutement, Formation et Développement des compétences, à recruter :

* 1 contractuel catégorie B – affecté au SIP de Thiers, et 4 contactuels catégorie C – 2 au SIP de Clermont Fd, 1 au SIP Issoire et 1 à GPP (Embauche en CDD sur 3 ans).

Recrutement par voie de PACTE :

Le recrutement est en cours pour une prise de poste au 1/12/2025 :

* 2 offres d'emplois PACTE pour le SIP de Clermont Fd, et 1 pour le SIP de Thiers.

Apprentissage :

3 apprentis effectueront leur enseignement en alternance (1 est issu de l'IAE en licence Gestion , comptabilité, contrôle et audit, et 2 sont issus de l'IUT CAM en 3eme année du Dipôme Gestion des entreprises et des administrations) à la Trésorerie hospitalière, au SGC de Riom et au SIE de Riom : Ils seront accompagnés d'un tuteur.

L'alliance CFDT-CFTC rappelle, que si le tutorat est rémunéré, ce n'est pas le cas des collègues en charge de leur transmettre les connaissances métiers : Nous demandons une vraie réflexion à la fois sur la pédagogie des collègues « formateurs » et sur la reconnaissance à leur apporter, car la formation de ces apprentis vient s'ajouter à leurs missions habituelles, et accentue la charge de travail.

Recrutement service civique :

5 volontaires du Service Civique rejoindront les SIP de Clermont Ferrand, d'Issoire et de Thiers, et le SGC de Clermont Métropole et Amendes.

L'alliance CFDT-CFTC avait interpellé la Direction sur la nécessité d'un(e) volontaire en Service Civique pour le site de Chamalières, car les documents de travail fournis ne faisaient pas apparaître d'affectation sur ce site.

Au regard du volume d'appels téléphoniques et des enjeux de recouvrement du service Amendes, le recrutement s'avérait indispensable sur ce site (comme c'était le cas les années précédentes.)

Vous avez des questions ? Des suggestions ? N'hésitez pas à nous contacter.

Vos représentants élus de l'alliance CFDT-CFTC :

Cécile BRETTE / Jean-Christophe LAGNIER

Contact : cfdt.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr ou cftc.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr

